

LA COMMUNE DE SELLES-SUR-CHER

Recrute des agents recenseurs

Du 21 janvier 2027 au 20 février 2027

Les enquêtes de recensement de la population sont effectuées pour l'INSEE par des agents recenseurs nommés par arrêté du Maire. Elles ont pour objectif de mesurer la population vivant en France pour mieux s'adapter à ses besoins. Elles fournissent des statistiques et apportent des informations sur les logements.

Après une formation, l'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser sur la commune dans la période légale du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

Il effectue lui-même sa tournée de reconnaissance. Il collecte les informations pour les logements qui lui sont confiés en accompagnant les habitants si besoin à compléter les questionnaires physiques, tout en les incitant à répondre via internet. Il tient à jour son carnet de tournée, classe les imprimés, et rencontre le coordonnateur communal pour effectuer les bilans de collecte.

Détail de la mission :

L'agent recenseur devra obligatoirement suivre une formation rémunérée qui se déroulera début janvier, sur deux demi-journées. Elle est réalisée par le superviseur de l'INSEE, en collaboration avec le coordonnateur communal.

Réalisation de la collecte du recensement de la population communale :

- repérage des adresses d'habitation à recenser par une tournée de repérage qui devra être faite entre les deux demi-journées de formation ;
- dépôt de notice dans les boîtes aux lettres ;
- remise de notice en mains propres ;
- planification de rendez-vous avec les habitants ;
- accompagnement des habitants en difficultés pour répondre au questionnaire ;
- suivi des réponses en retour ;
- rendre compte au coordonnateur de l'avancée de la collecte.

Profil recherché du poste :

- être majeur ;
- bonne capacité d'organisation, autonomie et rigueur ;
- sens du contact, discrétion ;
- disponibilité pendant la période du recensement (soirée et week-end) ;
- aisance avec l'outil informatique ;
- bonne connaissance de la ville ;
- permis indispensable.

Conditions :

Contrat à durée déterminée

Horaires variables en fonction de l'avancée de la collecte

Pas de congés pendant la durée du recensement

Poste à pourvoir au 21 janvier 2027 – Être disponible la première quinzaine de janvier pour les deux demi-journées de formation

Salaire : Rémunération forfaitaire + indemnité forfaitaire de déplacement pour certains secteurs nécessitant l'utilisation du véhicule personnel

Renseignements :

Renseignements administratifs :

Mme Marie-France GALLIOT – 02 54 95 25 45
responsable-rh@selles-sur-cher.fr

Renseignements techniques :

Mme Aline AZEVEDO – 02.54.95.25.47
etat-civil@selles-sur-cher.fr

Adresser lettre de motivation et curriculum vitae pour le 25 octobre 2026 au plus tard à :

Mairie de Selles-sur-Cher - Mme le Maire
1, Place Charles de Gaulle
41130 SELLES-SUR-CHER